ID: 059-215900440-20210702-P_2021_011-AI

Reçu en préfecture le 07/07/2021

ffiché le

REPUBLIQUE FRANCAISE

<u>LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE</u>

COMMUNE DE BAISIEUX

ARRETE DU MAIRE

Nº P 2021.011

Objet : Arrêté portant délégation de fonction et de signature aux Adjoints au Maire et aux Conseillers Municipaux Délégués

Le Maire de la commune de Baisieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-18, L2122-21, L2212-1, L2212-2 et L2342-1 et suivants ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment son article L3213-2 relatif à l'hospitalisation d'office ;

Vu le Code Rural, notamment ses articles L211-11 et suivants relatifs aux animaux dangereux et errants ;

Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et ouvrant la possibilité aux ordonnateurs délégués de se faire suppléer en cas d'absence ou d'empêchement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune en date du 23 mai 2020 fixant à 8 le nombre des Adjoints au Maire de Baisieux, et à 5 le nombre des Conseillers Municipaux Délégués ;

Vu l'arrêté n°20-06-66 portant délégation de signature et de fonction ;

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les Adjoints au Maire et les Conseillers Municipaux Délégués ;

ARRETONS

<u>Article 1</u>: Madame Pascale CUSSEAU, 1ère adjointe, est chargée par délégation du Maire des fonctions afférentes au Pôle Education- Jeunesse (0 à 18 ans), au Pôle Ressources Humaines ainsi qu'au Pôle Etat Civil, démarches administratives.

Elle a tout pouvoir pour signer, sous la surveillance du Maire, toute décision et tout acte (arrêté, convention, etc.) en lien avec les fonctions et compétences qui lui sont déléguées dans les domaines suivants :

- EDUCATION- JEUNESSE
- RESSOURCES HUMAINES
- ETAT CIVIL DEMARCHES ADMINISTRATIVES
- OPERATIONS FUNERAIRES
- OPERATIONS ELECTORALES

<u>Article 2</u>: Monsieur Olivier VANDEVELDE, 2^{ème} adjoint, est chargé par délégation du Maire des fonctions afférentes au Pôle Démocratie Participative.

Il a tout pouvoir pour signer, sous la surveillance du Maire, toute décision et tout acte (arrêté, convention, etc.) en lien avec les fonctions et compétences qui lui sont déléguées dans les domaines suivants :

- DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
- ASSOCIATIONS SPORTIVES
- INFORMATIQUE

Envoyé en préfecture le 07/07/2021 Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

ID: 059-215900440-20210702-P_2021_011-AI

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

SLO

Article 3: Madame Bénédicte LECLERCQ, 3ème adjointe, est chargée fonctions afférentes au Pôle Social.

ID: 059-215900440-20210702-P_2021_011-AI

Elle a tout pouvoir pour signer, sous la surveillance du Maire, toute décision et tout acte (arrêtés convention, etc.) en lien avec les fonctions et compétences qui lui sont déléguées dans les domaines suivants :

- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
- RESTAURATION AINES
- SANTE
- LOGEMENT SOCIAL

<u>Article 4</u>: Monsieur Karl VERBECQUE, 4ème adjoint, est chargé par délégation du Maire des fonctions afférentes au Pôle Economique et Financier.

Il a tout pouvoir pour signer, sous la surveillance du Maire, toute décision et tout acte (arrêté, convention, etc.) en lien avec les fonctions et compétences qui lui sont déléguées dans les domaines suivants :

- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE & ARTISANAT
- FINANCES
- EMPLOI
- ARCHIVES MUNICIPALES

<u>Article 5</u>: Madame Coralie SCHOEMAECKER, 5ème adjointe, est chargée par délégation du Maire des fonctions afférentes au Pôle Environnement.

Elle a tout pouvoir pour signer, sous la surveillance du Maire, toute décision et tout acte (arrêté, convention, etc.) en lien avec les fonctions et compétences qui lui sont déléguées dans les domaines suivants :

- ENVIRONNEMENT
- DEVELOPPEMENT DURABLE
- CADRE DE VIE
- ENTRETIEN DES CIMETIERES

<u>Article 6</u>: Monsieur Jean-Michel FIEVET, 6ème adjoint, est chargé par délégation du Maire des fonctions afférentes au Pôle Agriculture et Assainissement.

Il a tout pouvoir pour signer, sous la surveillance du Maire, toute décision et tout acte (arrêté, convention, etc.) en lien avec les fonctions et compétences qui lui sont déléguées dans les domaines suivants :

- AGRICULTURE
- VOIRIE
- ASSAINISSEMENT
- RISQUES NATURELS

Envoyé en préfecture le 07/07/2021 Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

ID: 059-215900440-20210702-P_2021_011-AI

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

SLO

<u>Article 7</u>: Madame Céline HERENGUEL, 7^{ème} Adjointe, est chargée fonctions afférentes au Pôle Culture.

ID: 059-215900440-20210702-P_2021_011-AI

Elle a tout pouvoir pour signer, sous la surveillance du Maire, toute décision et tout acte (arrêté, convention, etc.) en lien avec les fonctions et compétences qui lui sont déléguées dans les domaines suivants :

- ACTIONS ET EVENEMENTS CULTURELS
- ASSOCIATIONS CULTURELLES
- BIBLIOTHEQUE

<u>Article 8</u>: Monsieur Michel PAQUIER, 8ème Adjoint, est chargé par délégation du Maire des fonctions afférentes au Pôle Entretien du Patrimoine Communal.

Il a tout pouvoir pour signer, sous la surveillance du Maire, toute décision et tout acte (arrêtés, convention, etc.) en lien avec les fonctions et compétences qui lui sont déléguées dans les domaines suivants :

- BATIMENTS MUNICIPAUX ESPACES VERTS
- CIRCULATION
- SECURITE

<u>Article 9</u>: Monsieur Paulo ANTUNES, Conseiller Municipal Délégué, est chargé par délégation du Maire des fonctions afférentes à l'Urbanisme.

Il a tout pouvoir pour signer, sous la surveillance du Maire, les actes suivants en lien avec les fonctions et compétences qui lui sont déléguées dans les domaines suivants :

- URBANISME
 - l'instruction et la délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme;
 - les enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme ;
 - l'engagement des procédures de péril pour les bâtiments menaçant ruine ;
 - l'application du règlement concernant la publicité ;

<u>Article 10</u>: Madame Bénédicte HERMAN, Conseillère Municipale Déléguée, est chargé par délégation du Maire des fonctions afférentes à la Communication.

Madame Bénédicte HERMAN est chargée de la coordination des actions suivantes, en lien avec Monsieur le Maire et sous sa surveillance :

COMMUNICATION

<u>Article 11</u>: Monsieur Jean-Pierre MACRE, Conseiller Municipal Délégué, est chargée par délégation du Maire des fonctions afférentes à la vie des écoles.

Il a tout pouvoir pour signer, sous la surveillance du Maire, les actes suivants en lien avec les fonctions et compétences qui lui sont déléguées dans les domaines suivants :

- VIE DES ECOLES
- RESTAURATION SCOLAIRE
- CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

Article 12: Madame Christine CHANTRAINNE, Conseillère Municipa ID: 1059-215900440-20210702-P-2021_011-AI délégation du Maire des fonctions afférentes aux Aînés.

Madame Christine CHANTRAINNE est chargée de la coordination des actions suivantes, en lien avec Monsieur le Maire et sous sa surveillance :

AINES

Article 13: Monsieur Matthieu THERY, Conseiller Municipal Délégué, est chargée par délégation du Maire des fonctions afférentes aux Cérémonies.

Monsieur Matthieu THERY est chargé de la coordination des actions suivantes, en lien avec Monsieur le Maire et sous sa surveillance:

- **CEREMONIES ET FETES**
- CORRESPONDANT DEFENSE

Article 14: Madame Pascale CUSSEAU, première adjointe, est déléguée pour prendre les mesures provisoires nécessaires à l'égard des personnes atteintes de troubles mentaux dont l'état pourrait compromettre la morale publique, la sécurité des personnes.

Monsieur Olivier VANDEVELDE, adjoint au maire, remplira, en cas d'empêchement de Madame Pascale CUSSEAU, les fonctions énumérées ci-dessus.

Tout adjoint au Maire, en cas d'empêchement des adjoints ci-dessus désignés, est habilité à prendre les mesures d'urgence à l'égard des personnes atteintes de troubles mentaux dont l'état pourrait compromettre la morale publique, ou la sécurité des personnes.

Article 15: Madame Pascale CUSSEAU, première adjointe, est déléguée pour remédier aux évènements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation des animaux dangereux.

Monsieur Olivier VANDEVELDE, adjoint au maire, remplira, en cas d'empêchement de Madame Pascale CUSSEAU, les fonctions énumérées ci-dessus.

Tout adjoint au Maire, en cas d'empêchement des adjoints ci-dessus désignés, est habilité à prendre les mesures d'urgence pour obvier pour remédier aux évènements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation des animaux dangereux.

Article 16: Madame Pascale CUSSEAU et Monsieur Karl VERBECQUE, sont désignés pour procéder, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire, à la signature de l'ensemble des mandats, titres de recettes, bordereaux récapitulatifs, factures, bons de commande, lettres de commande et pièces justificatives de dépenses et recettes:

Article 17: Le présente arrêté annule et remplace l'arrêté 2020-06-66 en date du 7 septembre 2020.

Article 18: Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Nord, notifié aux intéressés, affiché et publié.

Fait à Baisieux, le 2 juillet 2021

Le Maire de Baisieux, Philippe LIMOUISIN

Transmis en Préfecture du Nord le :

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

ID: 059-215900440-20210702-P_2021_011-AI

Affiché le: 6 juillet 2021

NOTIFICATIONS

Pascale CUSSEAU

Olivier VANDEVELDE

Date: 5/7/21

Date: 5/7/77

Signature:

Signature: /

Coralie SCHOEMAECKER

Jean-Michel FIEVET

Date: 5/07/201

Date: 5/07/2021

Signature:

Signature:

Céline HERENGUEL

Bénédicte LECLERCQ

Date: 3 07 2081

Date: 5/7/21

Signature:

Signature : 🗖

Karl VERBECQUE

Date: 05/07/2021

Signature:

Michel PAQUIER

Date: 05/07/2021.

Signature:

Magnico

Paulo ANTUNES

Bénédicte HERMAN

Date: 05/07/2021 Date: 5/07/21

Signature:

Jean-Pierre MACRE

Signature

Christine

CHANTRAINNE

Signature:

Matthieu THERY

Date: 05/07/621

Signature:

Envoyé en préfecture le 07/07/2021 Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

ID: 059-215900440-20210702-P_2021_011-AI